

NATIONS UNIES

Assemblée générale



QUARANTE-SIXIÈME SESSION

Documents officiels

PREMIERE COMMISSION
31e séance
tenu. le
jeudi 7 novembre 1991
à 15 heures
New York

PROCES-VERBAL DE LA **31e** SEANCE

Président : M. MROZIEWICZ (Pologne)

SOMMAIRE

EXAMEN DES PROJETS DE **RESOLUTION SUP** TOUS LES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR
RELATIFS AU DESARMEMENT **ET DECISIONS A LEUR SUJET (suite)**

ORGANISATION DES TRAVAUX

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-790, 1 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/C.1/46/PV.31
18 novembre 1991

FRANCAPS

91-61713 0406L (F)

Best Copy Available

La séance est ouverte à 15 h 20.POINTS 47 A 65 DE L'ORDRE DU JOUR (**suite**)**EXAMEN** DES PROJETS DE RESOLUTION SUR TOUS LES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR RELATIFS AU DESARMEMENT ET DECISIONS A LEUR SUJET

Le **PRESIDENT** (**interprétation de l'anglais**) : Je donne la parole au représentant de l'Allemagne, qui va **présenter** le projet de résolution figurant dans le document **A/C.1/46/L.27**.

M. RITTER VON WAGNER (Allemagne) (**interprétation de l'anglais**) : Monsieur le Président, comme c'est la première fois que je prends la parole, je tiens à vous féliciter **sincèrement** de **vos** accession au poste important que vous **occupez**. Je puis vous assurer de l'entière **coopération** de la **délégation** allemande dans l'accomplissement de votre tâche. Nous vous **souhaitons** plein succès.

En 1989, la dernière fois que la présente Commission a traité de la question **des** budgets militaires, il restait encore deux projets de résolution **sur** la question. **L'un**, intitulé "Réduction des budgets militaires", avait **été présenté** par la Roumanie, et l'autre, **présenté** par ma délégation, était intitulé "Budgets militaires".

Nous avons le plaisir de pouvoir **dire** aujourd'hui que, cette année, les deux **délégations** ont réussi à élaborer un texte commun, présenté dans le projet de résolution **A/C.1/46/L.27**, dont la Commission est maintenant saisie. Nous sommes particulièrement fiers de ce résultat, et ce pour deux raisons. Premièrement, nous pensons que la fusion des deux projets de résolution contribue à la rationalisation des travaux de la Commission. Chaque fois que notre **ordre** du jour comporte des projets de résolution d'une **même** nature, il faudrait entreprendre tous les efforts possibles pour se mettre d'accord sur un texte commun. Seules d'importantes divergences **d'opinion**, considérables et **insurmontables**, sur le sujet en question justifieraient, selon nous, des projets **de** résolution parallèles.

Deuxièmement, nous sommes fiers d'avoir pu **combina** ces deux textes parce que le projet de résolution actuel représente l'une **des** nombreuses petites **mesures**, apparemment insignifiantes, qui montrent maintenant très clairement que **l'Europe** a surmonté la **séparation** et l'affrontement politiques.

M. Ritter von Wagner (Allemagne)

L'**idée** principale de l'une des résolutions précédentes, selon laquelle il faudrait réduire les budgets de défense afin de promouvoir le **désarmement**, s'est **révélée** trop simpliste. Les progrès dans le contrôle des armes et le désarmement sont **tcujours** le résultat d'un processus politique plus large et les budgets militaires ne peuvent que suivre une telle évolution. Cela se vérifie aujourd'hui en Europe où les budgets de défense sont en train d'être adaptés à un nouveau climat politique.

Si cette évolution européenne avait été la toile de fond de notre projet de résolution, nous nous serions abstenus de présenter un nouveau projet de résolution sur cette question. Cependant, après avoir écouté attentivement toutes les déclarations prononcées au cours du débat général de la présente Commission, nous avons été très heureux d'apprendre que le concept des mesures de confiance avait reçu un appui pratiquement unanime.

Au cours du débat général, par exemple, le représentant du Kenya a dit ce qui suit :

"L'idée de **mesures** propres à accroître la confiance tend à créer une confiance mutuelle et des conditions favorables pour renforcer le désarmement mondial, la paix et la sécurité. Le **renforcement** et l'application **des** mesures de confiance au niveau sous-régional est, par **conséquent**, une partie intégrale de notre **effort** de désarmement global."
(A/C.1/46/PV.15, p. 32)

Le représentant de Sri Lanka a déclaré :

"Nous devons adopter des **mesures** urgentes pour intensifier nos efforts en renforçant les **mesures** propres à **accroître** la confiance afin d'éviter les malentendus et les erreurs de calculs qui pourraient mener à un affrontement militaire irréversible. ... Si des informations sur les capacités militaires et la **prévisibilité** et l'ouverture dans les affaires militaires sont **disponibles**, il sera possible de réduire l'affrontement militaire, et de parvenir ainsi à une réduction réaliste des budgets militaires." (A/C.1/46/PV.6, p. 9)

Il est **clair** que l'ouverture, la transparence et les mesures de confiance ont acquis une signification globale.

M. Kitter von Wagner (Allemagne)

Le but essentiel du projet de résolution commun de la Roumanie et de l'Allemagne est de promouvoir encore davantage ~~ce~~ processus d'acceptation de la question des ~~measures~~ de confiance, ~~en~~ concentrant *l'attention sur* deux domaines. Depuis la résolution **35/142 B** de l'Assemblée générale du 12 décembre 1980, l'Organisation des Nations Unies a introduit un **système** d'établissement des rapports normalisé pour les dépenses militaires. Environ un tiers de **tous** les Etats représentés ici y participent.

M. Ritter von Wagner (Allemagne)

Ainsi, l'un des objectifs de ce projet de **résolution est** donc de rendre hommage aux pays qui ont déjà fait rapport **sur** leurs **dépenses** militaires et d'exprimer notre **satisfaction** au Secrétaire général de la communication qu'il fait de ces rapports. **Toutefois**, avant toute **chose**, nous **aimerions** encourager **tous** les **Etats** qui **jusqu'à présent se sont abstenus** de faire rapport sur leurs dépenses militaires au Secrétaire **général** de le faire à l'avenir. Nous pensons qu'en raison de la fin de l'affrontement Est-Ouest et du relâchement des tensions dans de nombreuses régions qui a **résulté** de cette évolution, il est grand **temps** pour **les** Etats qui ne participent pas encore au système de publication de réexaminer leur position.

L'ouverture et la **transparence** dans **les questions militaires devraient** être encouragées non seulement dans le domaine des dépenses militaires mais dans d'autres **domaines** liés **aux** problèmes militaires également. Le Groupe de travail 1 de la Commission du désarmement des Nations Unies traite de cette question dans un contexte plus large. Beaucoup de travail très utile a **déjà** été accompli : toutefois, pour parachever les délibérations du Groupe de travail I en 1992, comme il a été **envisagé**, de grands efforts seront encore requis de la part de tous les **Etats**. C'est pourquoi nous aimerions demander **à** tous les Etats qui participent à la **Commission du désarmement** d'appuyer activement **les** efforts **déployés** par cette **commission** pour terminer en 1992 ses travaux **sur** la question des informations objectives à fournir dans le domaine militaire.

Enfin, je voudrais remercier la délégation de la Roumanie pour la coopération excellente qu'elle nous apporte ainsi que tous les coauteurs de ce projet de résolution pour leur appui. En outre, je voudrais demander **à** **tous** les Etats ici présents **à** cette commission de voter en faveur de ce projet de résolution, qui appuie deux activités importantes dans le domaine de **l'établissement** de la confiance dans les questions militaires.

M. NE 'U (Roumanie) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, comme c'est la première fois que je prends la parole ici, j'ai grand plaisir **à** me joindre aux autres orateurs pour vous féliciter de votre élection **à** la **présidence** de notre commission. Mes **félicitations** vont aussi aux autres membres **du** bureau.

M. Neagu (Roumanie)

Je voudrais d'emblée souligner que ma délégation partage pleinement les vues que vient d'exposer notre collègue allemand, l'**Ambassadeur Ritter von Wagner**, lorsqu'il a **présenté** le projet de **résolution A/C.1/46/L.27** sur la transparence des dépenses militaires. Je voudrais, à mon tour, remercier la délégation allemande, ainsi que les autres coauteurs, de la compréhension dont ils ont fait preuve et du soutien qu'ils **ont apporté** tout au long du processus d'élaboration de cette proposition.

Le projet de résolution **A/C.1/46/L.27** reflète les événements récents qui se sont produits **dans** le monde **et** aux Nations **Unies** au cours de ces **dernières** années. Pour ce qui est des Nations Unies, j'ai à l'esprit, entre autres, **leurs** préoccupation⁵ pour trouver, d'une part, une approche plus réaliste et constructive aux problèmes en discussion et, d'autre part, pour réduire le nombre de résolutions. Ce projet couvre **à la** fois les sous-points a) et **b)** du point **47** de l'ordre du jour.

Un consensus est **en train** de se **dégager** parmi les pays du monde sur le fait qu'une transparence accrue dans la domaine militaire est **à même** de contribuer de **façon** significative **à renforcer** la sécurité et la stabilité internationales. **Ainsi que** ma délégation a eu l'occasion de le souligner lors du débat général **à** cette commission, une participation plus large à l'exercice consistant à faire rapport annuellement **sur** les dépenses militaires offrirait **des éléments** propres **à** renforcer la confiance mutuelle.

En **même** temps, la transparence ouvre la voie à l'adoption de **mesures** efficaces pour réduire les activités militaires, les armements, les effectifs et les budgets. A cet égard, il y a lieu de **mentionner** l'**expérience** des **Etats** européens dans le cadre de la Conférence sur la **sécurité** et la **coopération** en Europe (CSCE). **Il** serait difficile d'imaginer la possibilité **de** la conclusion **d'un** Traité **sur** les forces **armées** conventionnelles **en** Europe sans tenir compte des longues années d'efforts **déployés** au cours des travaux préparatoires en vue d'élaborer et d'appliquer **les** diverses **mesures** de confiance, **à** *commencées* par celles prévues dans l'**Acte** final **d'Helsinki** lui-même.

L'an dernier **à** Vienne, une autre décision a **été adoptée**, qui **prévoit** notamment des échanges annuels **d'informations** entre les **pays** membres de la **CSCE** portant sur leurs **budgets** militaires, sur la base des **catégories** du **système normalisé** de publication des dépenses militaires défini par l'ONU.

M. Neagu (Roumanie)

Ainsi, **les mesures** prises au niveau régional s'entremêlent avec les efforts déployés dans le cadre des Nations Unies sur le plan mondial. Nous **espérons** que cette approche et le projet de **résolution lui-même** recevront **l'appui** général des délégations présentes, de façon que le projet de résolution puisse **être** adopté par consensus.

M. RITTER VON WAGNER (Allemagne) (**interprétation** de l'anglais) : Je vais maintenant prendre la parole sur le point 59 **de** l'ordre du jour intitulé "Armes chimiques et bactériologiques (**biologiques**)". Je voudrais exprimer **tout** l'appui du Gouvernement **allemand** aux trois projets de résolution **A/C.1/46/L.36, A/C.1/46/L.16** et **A/C.1/46/L.9**, qui ont tous trois **été** parrainés par **l'Allemagne**.

J'aimerais **tout** particulièrement **me** concentrer sur le projet de résolution **A/C.1/46/L.36**, qui traite des négociations de la Conférence du désarmement sur une interdiction globale des **armes** chimiques. Les négociations de Genève relatives **à une** convention multilatérale sur l'interdiction complète **et** efficace **de la** mise au point, de la fabrication, du stockage **et** de l'emploi des **armes** chimiques et sur leur destruction se poursuivent depuis déjà un certain nombre d'années. Depuis de nombreuses années **également**, cette **commission** a adopté régulièrement des **résolutions** demandant **à** la Conférence du désarmement d'intensifier ses travaux. Dans ce sens, le projet de **résolution A/C.1/46/L.36** de cette année n'est pas nouveau. Toutefois, la signification qu'il **revêt** pour le dialogue mondial sur le contrôle des **armements** et le désarmement s'est amplifiée de **façon** spectaculaire.

M. Ritter von Wagner (Allemagne)

Ayant entendu dans cette salle, hier, le rapport de l'Ambassadeur Batsanov, Président du Comité spécial sur les armes chimiques, nous savons que les négociations de Genève sont à un moment décisif. La percée finale est en vue et, aux termes du projet de résolution A/C.1/46/L.36, l'Assemblée générale :

"Prie instamment la Conférence du désarmement, à titre hautement prioritaire, de régler les questions en suspens dans les prochains mois afin de parvenir à un accord définitif durant sa session de 1942."

Si la Conférence du désarmement ne se montrait pas à la hauteur de cette tâche, les conséquences en seraient graves pour le dialogue sur le contrôle mondial des armements, tout comme les incidences positives d'un succès iraient bien au-delà du désarmement chimique.

Permettez-moi de m'étendre un peu sur l'intérêt vital d'une convention interdisant les armes chimiques, sur la nécessité d'un tel instrument et sur les possibilités qu'il offre.

Les armes chimiques ne sont pas seulement une méthode de guerre particulièrement cruelle et effrayante; leur valeur militaire est pour le moins douteuse et le fait qu'elles continuent d'exister en toute légalité constitue une grave menace pour la paix et la sécurité internationales. La guerre du Golfe et ses antécédents ont confirmé trois conclusions : premièrement, si les armes chimiques peuvent être employées pour terroriser des civils sans défense, elles ne peuvent apparemment pas emporter la décision dans une guerre moderne, et elles ne sont pas non plus une dissuasion suffisante pour empêcher le déclenchement d'une telle guerre. Deuxièmement, malgré leur utilité militaire limitée, les armes chimiques sont politiquement très dangereuses : entre les mains d'agresseurs sans scrupules, elles peuvent encourager l'aventurisme politique et militaire. Troisièmement, les efforts de non-prolifération sont insuffisants pour contrôler le danger que représentent les armes chimiques pour la communauté internationale.

En examinant les leçons de la guerre du Golfe, on peut se demander pourquoi il semble si difficile de mener à bien les négociations de Genève. Les avantages du point de vue de la sécurité qui résulteraient d'une interdiction complète des armes chimiques semblent tellement évidents que toute hésitation paraît difficile à comprendre. De tels avantages

M. Ritter von Wagner (Allemagne)

profiteraient à tous les pays, bien que certains puissent trouver un intérêt particulier à la convention sur les armes chimiques. Un chercheur chinois de l'Institut de recherche sur la défense chimique, à Pékin, a récemment remarqué :

"... **Les** armes chimiques **sont** une menace plus dangereuse pour les pays en développement que pour les pays développés. Il n'est guère surprenant que toutes les utilisations d'armes chimiques après la première guerre mondiale l'ont été contre **des** pays en développement.

... la proposition 'les armes chimiques sont l'arme nucléaire du pauvre' est erronée. La proposition juste est la suivante 'les armes chimiques sont l'épée de Damoclès suspendue au-dessus de la **tête** du pauvre'."

Les avantages immédiats pour ce qui est de la **sécurité** d'une interdiction complète des armes chimiques sont déjà un argument éloquent pour prier instamment la Conférence du désarmement de conclure les négociations de Genève. Mais il existe encore d'autres excellentes raisons - qui dépassent le domaine des armes chimiques.

Il est bien possible que l'avenir de la **limitation** des armements et du désarmement sur le plan multilatéral **soit** en jeu. Il est très difficile de maintenir le rythme d'un effort complexe **à** long terme, comme la limitation multilatérale des armements, sans aucun résultat visible et concret. Dans ce domaine, le succès exige que des traités soient conclus. La Conférence **sur** le désarmement dans sa forme actuelle n'a pas élaboré un seul texte de projet pour un traité international. La Convention sur la modification de l'environnement, du 18 **mai 1977, a été** la dernière réalisation à ce jour dans le domaine de la limitation mondiale des armements. Alors que prolifèrent les traités de désarmement entre les anciens adversaires de la guerre froide, la limitation des armements au plan mondial semble marquer le pas.

Ce tableau quelque peu morose changerait de façon spectaculaire si la Conférence du désarmement mettait la dernière main aux quelques questions encore en suspens de la convention sur **les armes** chimiques. La convention donnerait **un** élan nouveau sans prix aux efforts en faveur d'une limitation mondiale des **armements**. L'humanité serait **à** l'abri de la menace des armes chimiques, et les incidences positives de cette situation iraient bien au-delà des questions en discussion.

M. Ritter von Wagner (Allemagne)

Outre les avantages immédiats de sécurité, les Etats parties à la Convention découvriront une expérience entièrement nouvelle en appliquant un ensemble sans précédent de dispositions pour le désarmement et la vérification dans le monde. L'expérience acquise dans l'application des **dispositions** de la convention ferait **mieux** comprendre qu'un désarmement fiable n'entraîne aucun risque, mais plutôt qu'il ouvre des perspectives; qu'il n'est pas un danger pour la **souveraineté** nationale, mais une excellente occasion de construire en se fondant sur un nouveau concept de coopération en matière de sécurité internationale.

En **examinant** dans ce contexte plus large les derniers problèmes à négocier dans la convention sur les armes chimiques, leur importance relative mise en **perspective** deviendrait plus claire. Les obstacles qui constituent encore des questions **graves**, comme la **vérification**, doivent être surmontés. Avec une vision des questions **plus vastes** en jeu, nous surmonterons ces obstacles.

Pour que la convention sur les armes chimiques soit pleinement efficace, il faut qu'elle recueille une adhésion universelle. A cet égard, le débat général dans notre commission a été très encourageant. La plupart des délégations ont clairement exprimé leur ferme soutien aux négociations de Genève et à leur succès. La présentation et la **rédaction** de la convention seront essentielles pour assurer son **caractère d'universalité**. Mais il faudra davantage, notamment **des** preuves de **responsabilité** au niveau régional. Dans certaines **régions**, des conflits politiques de longue date semblent requérir une solution préalable avant que soit envisagée l'**adhésion** à la convention sur les armes chimiques. **Toutefois**, ce type d'approche **comporte** peut-être une faute de raisonnement : l'histoire récente nous a **montré** que les traités de limitation de l'armement ne **sont** pas seulement des articles de luxe qui suivent la **paix**; ce sont des instruments vitaux pour instaurer la paix et l'établir solidement.

L'heure est venue d'interdire complètement les armes chimiques. **Après** de longues périodes de débat de **procédure** et d'immobilisme, une occasion unique n'offre à nous. Saisissons-la, afin que dans un an, la Première **Commission** puisse adopter par consensus le texte d'une convention **sur** les armes chimiques.

M. Stankov (Bulgarie)

recherche et développement, de la production et du marketing portant **sur de** produira de la conversion, y compris en **investissant** dans de nouvelles **productions** et en créant de **coentreprises**.

En **même temps**, nous essayons d'être **réalistes** en suivant une approche véritablement pragmatique dans ce domaine. Ainsi, les avis échangés **jusqu'à** présent dans le cadre de **Nations Unies** sur le rôle de **l'Organisation** en ce qui concerne la **conversion**, associés à l'expérience que **possède déjà** la Bulgarie en la matière, nous ont amenés **à la** conclusion qu'au stade actuel rien ne permet sérieusement de **penser** qu'il est **impossible** d'adopter une approche unique et universelle sur la question de la conversion, ce qui donnerait les **meilleurs résultats** dans tous les cas et dans tous les pays concernés.

Nous sommes maintenant de plus en plus conscients que, surtout en matière de conversion, les 'acteurs qui motivent au premier chef la politique d'un Etat sont d'ordre économique plus que politique. Les obstacles évidents à l'adoption d'un code commun de conduite en matière de conversion qui serait accepté par tous les Etats et s'imposerait à eux, notamment dans une **instance aussi** largement représentative que l'Organisation des Nations Unies, **nous** donnent à **penser** que le meilleur moyen pour chaque pays de traiter la question de la conversion militaire serait d'adopter une approche pragmatique taillée sur mesure et bien **équilibrée**, parfaitement adaptée aux conditions **propres** de chaque pays.

Ce faisant, nous ne devons naturellement pas **ignorer** les possibilités **d'échanges** de vues et de données d'expérience sur les questions de conversion militaire au plan multilatéral, y **comp. is** dans le cadre et avec **l'assistance** de **l'Organisation** des Nations Unies et d'autres organismes **multilatéraux** compétents.

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : Je donne maintenant la parole au **représentant** de la Yougoslavie pour **qu'il** présente le **projet** de résolution **A/C.1/46/L.21**.

M. ZUGIC (Yougoslavie) (interprétation de l'anglais) : J'ai l'honneur de **présenter** le projet de résolution **A/C.1/46/L.21**, intitulé "Rapport **de** la Conférence du désarmement", au nom d'un **groupe** d'auteurs qui comprend l'Algérie, le **Brésil**, le Cambodge, la Colombie, Cuba, l'Equateur,

M. Stankov (Bulgarie)

recherche et développement, de la production **et** du marketing portant sur des produits de la conversion, y compris en investissant dans de nouvelles productions et en créant des **coentreprises**.

En même temps, nous essayons d'être réalistes en suivant une approche véritablement pragmatique dans ce domaine. Ainsi, les avis échangés jusqu'à présent dans le cadre des Nations Unies sur le rôle de l'Organisation en ce qui concerne la conversion, associés à l'expérience que possède déjà la Bulgarie en la matière, nous ont amenés à la conclusion qu'au stade actuel rien ne permet sérieusement de penser qu'il est **impossible** d'adopter une approche unique et universelle sur la question de la conversion, ce qui donnerait les meilleurs résultats dans tous les cas **et** dans tous les pays concernés.

Nous sommes maintenant de plus en plus conscients que, surtout en matière de conversion, les facteurs qui motivent au premier chef la politique d'un Etat sont d'ordre économique plus que politique. Les obstacles évidents à l'adoption d'un code commun de conduite en matière de conversion qui serait **accepté** par tous les Etats et s'imposerait à eux, notamment dans une instance aussi largement représentative que l'Organisation des Nations Unies, nous donnent à penser que le meilleur moyen pour chaque pays de traiter la question de la conversion militaire serait d'adopter une approche pragmatique **taillée** sur mesure et bien équilibrée, parfaitement adaptée aux conditions propres de chaque pays.

Ce faisant, nous ne devons naturellement pas ignorer les possibilités d'échange de vues et de données d'expérience sur les questions de conversion militaire au plan multilatéral, y compris dans le cadre et avec l'assistance de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organismes multilatéraux compétents.

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Yougoslavie pour qu'il **présente le projet** de résolution A/C.1/46/L.21.

M. ZUGIC (Yougoslavie) (interprétation de l'anglais) : J'ai l'honneur de **présenter** le projet de résolution A/C.1/46/L.21, intitulé "Rapport de la Conférence du désarmement", au nom d'un groupe d'auteurs qui comprend l'Algérie, le Brésil, le Cambodge, la Colombie, Cuba, l'Equateur,

M. Zugic (Yougoslavie)

l'Egypte, l'Ethiopie, l'Inde, l'Indonésie, la **République** islamique d'Iran, Madagascar, la Malaisie, le Maroc, le **Mexique**, le Myanmar, le **Nigeria**, le Pakistan, le Pérou, Sri Lanka, le **Venezuela**, 1% Viet Nam et la **Yougoslavie**.

Le projet de résolution dont nous sommes **saisis** atteste l'importance que nous accordons au travail de la Conférence du désarmement. Nous sommes convaincus que dans le climat international actuel, alors que des progrès importants sont réalisés aux niveaux bilatéral et **régional**, la Conférence a acquis encore **plus** d'importance en tant qu'organe multilatéral unique de négociation sur le désarmement. En **même** temps, dans une situation où les négociations bilatérales progressent, force nous est de souligner une fois de plus qu'efforts multilatéraux et négociations bilatérales devraient **se compléter** mutuellement.

Dans le projet de résolution que nous proposons, l'accent est particulièrement **mis sur** les progrès réalisés dans les négociations **sur** l'élaboration d'un texte de convention mondial complet **sur les** armes chimiques. Nous nous réjouissons donc de ces événements positifs et prions instamment la Conférence d'intensifier ses travaux afin de conclure les négociations en 1992.

Nous sommes convaincus que la Conférence du **désarmement**, en tant **qu'instance** multilatérale unique de négociation sur le désarmement, doit participer plus directement aux négociations sur toutes les questions prioritaires de désarmement, notamment celles relatives au désarmement nucléaire. Cependant, nous regrettons que cette **année** encore, cela n'ait pas été réalisé. De ce fait, les auteurs du projet de **résolution** déplorent que la Conférence n'ait **pas** pu engager les négociations sur les questions nucléaires inscrites à son ordre du jour.

Comme ce fut le cas l'année dernière, **les** efforts entrepris pour améliorer le fonctionnement de la Conférence font l'objet d'une attention particulière, ce qui, à notre avis, contribuera à **l'efficacité** de ses travaux. Nous proposons que l'Assemblée **générale** demande **à la Conférence** d'intensifier **ses** travaux, d'exécuter son mandat en ce qui concerne les négociations de fond et d'adopter des mesures concrètes sur les questions prioritaires spécifiques de **désarmement** inscrites **à** son ordre du jour et de donner **des** mandats de **négociation** **à** des comités **spéciaux** sur **tous les points** de **l'ordre** du **jour**.

M. Zugic (Yougoslavie)

Avant de terminer, je voudrais remercier toutes les délégations que j'ai mentionnées de leur coopération constructive en tant qu'auteurs du projet de résolution A/C.1/46/L.21, ainsi que les autres délégations qui nous ont fait connaître leur opinion. Ma délégation, avec les autres auteurs, tient à dire aussi qu'elle est prête à poursuivre les négociations avec toutes les délégations intéressées dans l'espoir que le projet de résolution, lorsqu'il sera mis aux voix, recevra l'appui le plus large.

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Inde, qui va présenter les projets de résolution A/C.1/46/L.19 et A/C.1/46/L.20.

M. SHAH (Inde) (interprétation de l'anglais) : Au cours des dernières semaines, nous avons entendu de nombreuses déclarations se félicitant des nombreux changements positifs qui se sont produits dans le domaine politico-militaire et de la sécurité dans le monde. Les changements spectaculaires qui se sont produits en Union des Républiques socialistes soviétiques et en Europe de l'Est, la fin de la guerre froide et de l'affrontement Est-Ouest et ses répercussions sur les perspectives de paix et de désarmement, l'annonce unilatérale de décisions visant à démanteler et à détruire certains secteurs des arsenaux nucléaires impressionnants dont disposent certains pays dotés de l'arme nucléaire et l'amélioration du climat politique propice à de nouvelles réductions sont autant de changements très positifs.

M. Shah (Inde)

Nous pensons qu'il s'agit d'un changement **très** positif, bien que tardif, de la manière d'envisager la question du **désarmement** nucléaire. Nous écoutons attentivement lorsque les pays non dotés d'armes nucléaires sont invités **à** tenir compte de ce changement dans leur façon de concevoir le désarmement, mais nous pensons aussi que ce changement, s'il est positif, ne doit pas nous faire oublier l'autre réalité, **à** savoir les changements qui n'ont pas eu lieu.

Ce qui n'a pas changé, c'est le point de vue selon lequel **les armes** nucléaires sont nécessaires à la sécurité. Les arsenaux nucléaires existants sont toujours capables de détruire plusieurs fois le monde. Malgré la fin de l'affrontement Est-Ouest, la doctrine de la dissuasion n'a pas changé. La politique consistant à se réserver le droit de procéder **à** des explosions nucléaires **à** des fins d'armement n'a pas changé. La fabrication d'armes nucléaires, le perfectionnement des armements nucléaires **grâce** aux progrès scientifiques et techniques, la production de **matières** fissiles, la fabrication de vecteurs pour les armes nucléaires et les essais nucléaires se poursuivent. Et il n'y a pas de changement dans les politiques selon lesquelles on ne veut pas renoncer à l'emploi ou **à** la menace d'emploi des armes nucléaires en dépit de l'affirmation positive que la guerre nucléaire ne doit pas avoir lieu et ne peut être gagnée, et en dépit des nombreuses opinions d'experts sur "l'hiver nucléaire" et la fin de tous les organismes vivants **si** des armes nucléaires sont employées **à** dessein ou accidentellement.

La majorité écrasante de l'humanité souhaite un monde exempt d'armes nucléaires. Elle souhaite le désarmement nucléaire complet. Elle souhaite l'élimination de toutes les armes nucléaires de la Terre et de l'espace. Voilà nos buts et objectifs. **Ils** doivent demeurer les objectifs constants de l'humanité, et ne doivent pas être changés ni affaiblis, quelle que soit l'amélioration du climat international, dont nous nous félicitons.

Ma délégation pense qu'il est possible d'atteindre ces objectifs **malgré** des divergences de vues quant **à** la façon de le:: atteindre. Elle est optimiste et pense que, tout comme la communauté internationale négocie **actuellement** l'interdiction complète **de** l'utilisation d'armes chimiques et toxiques en complément de l'interdiction **de** les fabriquer et de les **stocker**, nous négocierons un jour une convention sur l'interdiction de l'utilisation et de

M. Shah (Inde)

la fabrication des **armes** nucléaires, la cessation de tous les essais d'armes nucléaires et l'élimination totale de ces **armes**. Mais nous estimons nécessaire de réaffirmer ces objectifs et de continuer à faire des propositions en vue de les atteindre. Ces propositions ne sont pas inutiles, comme d'aucuns pourraient le penser, juste parce que le climat politique a changé. En fait, ce changement est favorable à la réalisation des idées qui figurent dans le projet de résolution que nous présentons,

C'est dans cet esprit que **madélégation** souhaite présenter deux projets de résolution. Il s'agit tout d'abord du projet de résolution **A/C.1/46/L.19**, intitulé "**Gel** des armements nucléaires", dont les auteurs sont **l'Indonésie**, le Mexique, le **Myanmar** et le Soudan, ainsi que l'Inde. Ces pays représentent les trois régions non nucléaires les plus peuplées du monde. L'idée maîtresse du projet de **résolution A/C.1/46/L.19** est la **même** que celle des résolutions des années précédentes. Dans ce projet, il est demandé à tous les Etats dotés d'**armes** nucléaires de convenir d'un gel général des armes nucléaires allant bien au-delà des réductions unilatérales de certaines catégories d'armes annoncées par deux puissances nucléaires. Ce gel général comprendrait notamment l'interdiction complète des essais d'armes nucléaires, l'arrêt complet de la fabrication de toutes les armes nucléaires et de leurs vecteurs, et l'arrêt complet de la production de **matières** fissiles.

Le deuxième projet **de** résolution est le projet **A/C.1/46/L.20**, relatif à une convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires. Les auteurs de ce projet de résolution sont l'Afghanistan, l'Algérie, le Bangladesh, le Bhoutan, l'Equateur, **l'Égypte**, l'Ethiopie, l'Indonésie, Madagascar, la Malaisie, le Viet **Nam** et la Yougoslavie, ainsi que l'Inde. Le projet réaffirme la conviction que l'élimination totale des armes nucléaires demeure l'objectif, et demande à la Conférence du désarmement d'entamer des négociations en vue de parvenir à un accord sur une convention internationale interdisant l'utilisation et la menace d'utilisation d'armes nucléaires en toutes circonstances.

Ma délégation a l'honneur de **présenter** ces deux projets de **résolution** au nom de tous les auteurs, que nous remercions. Nous prions instamment **tous les** Etats Membres de contribuer positivement au changement de climat international en appuyant ces projets de résolution et en prenant ensuite des mesures pour les mettre en oeuvre.

M. MARIN BOSCH (Mexique) (**interprétation** de l'espagnol) : La **délégation** mexicaine est l'un des auteurs du projet de résolution **A/C.1/46/L.19** intitulé "Gel des armements nucléaires", qui vient d'être **présenté** par le représentant de l'Inde.

Les **objectifs** de ce projet de résolution ont **souvent** été mal compris. Comme il est dit dans le préambule, le gel des armements nucléaires n'est pas une fin en soi, mais un moyen d'empêcher le perfectionnement des armements nucléaires existants. Cette mesure est beaucoup plus efficace lorsqu'elle est prise pendant des périodes de **négoce**, car elle favorise la confiance entre les Etats.

Il ne s'agit donc pas de geler les **arsenaux** nucléaires au niveau actuel de leur nombre, mais d'éviter que le pouvoir destructif **de** ces arsenaux continue d'augmenter, ce qui ne **signifie** pas qu'il ne faut pas en réduire le nombre. Si l'on **n'empêche** pas le perfectionnement des armements, les **mesures** de limitation n'ont aucun sens. A quoi servirait de retirer **certaines** types d'armes d'une région si cette **région** reste menacée **par** des armes moins nombreuses mais plus puissantes et **peut-être même** lancées **à** partir de l'espace.

Compte tenu du nouveau climat international et de l'annonce d'importantes mesures unilatérales de désarmement faite par les principales **puissances nucléaires**, c'est le moment idéal de proposer un gel global de **toutes** les armes nucléaires comme le prévoit en **détail** le projet de **résolution** en question.

Nous nous demandons pourquoi on continue de fabriquer de nouvelles **armes** nucléaires et des matières fissiles, alors qu'aucune décision n'a encore été prise quant au sort des armements existants. Nous **lançons** un appel pressant aux Etats dotés d'armes nucléaires pour qu'ils parviennent **à** un accord sur un gel total des armes nucléaires qui comprendrait, premièrement, l'interdiction complète des essais d'armes nucléaires et de leurs **vecteurs**, deuxièmement, l'arrêt complet de la fabrication d'armes nucléaires et de leurs vecteurs, troisièmement, l'interdiction de tout nouveau déploiement d'armes nucléaires et de leurs vecteurs, et quatrièmement, l'arrêt complet de la production de matières fissiles destinées aux armements.

Comme on peut le voir, il s'agit de fermer la porte **à** la fabrication de systèmes d'armes **nucléaires**. Ce n'est qu'ainsi que les mesures proposées pour

M. Marin Bosch (Mexique)

la réduction des arsenaux nucléaires auront un sens. Il serait absurde de **réduire** certaines catégories d'armes nucléaires tout **en continuant à en fabriquer** d'autres.

M. SHOUKRY (Égypte) (interprétation de l'anglais) : C'est un honneur pour la délégation égyptienne de présenter, au nom des auteurs, à savoir l'Argentine, le Brésil, la Chine, l'Éthiopie, l'Indonésie, la **République islamique d'Iran**, l'Irlande, la Jordanie, le Mexique, le **Myanmar**, le **Nigeria**, le Pérou, Sri Lanka, la Suède, le Venezuela, le **Viet Nam**, la **Yougoslavie** et mon propre pays, le projet de **résolution A/C.1/46/L.25** intitulé "Prévention d'une course aux armements **dans l'espace**".

Avant de présenter le **projet de résolution** proprement dit, je voudrais dire que la **délégation** indienne a accepté de se joindre aux auteurs.

L'évolution rapide et permanente à laquelle nous assistons **dans** le domaine de la science **et de la technique** spatiales ont éveillé l'imagination de l'humanité aux vantes perspectives que peuvent ouvrir ces progrès. Les avantages concrets que **l'utilisation** pacifique **de l'espace extra-atmosphérique** a déjà permis d'obtenir ont **renforcé le** désir de la vaste majorité **de** la communauté internationale de **n'épargner aucun** effort pour réserver ce domaine **exclusivement** à la coopération **internationale** et **l'utiliser** exclusivement à des fins pacifiques au profit de **tous** les pays, quel **que** soit leur niveau de développement économique et scientifique.

M. Shoukry (Egypte)

Les **événements** récents survenus opportunément dans les relations **internationales**, qui ont ouvert les perspectives d'une ère nouvelle de **coopération internationale**, de paix, de sécurité et d'efforts constructifs pour aboutir à un **désarmement** général et complet sous un contrôle international efficace, ne **peuvent** qu'avoir un impact spectaculaire sur nos efforts communs pour prévenir une course aux armements dans **l'espace**. **Les** coauteurs de ce projet de résolution sont convaincus que les efforts **bilatéraux** et **multilatéraux** déployés dans ce sens, parce qu'ils sont **complémentaires**, doivent se poursuivre et progresser **effectivement** si nous **voulons** réaliser nos objectifs. Nous nous sommes résolus à contribuer à la prévention d'une course aux armements dans l'espace avec toutes les ressources dont nous disposons, notamment dans les instances internationales appropriées. **C'est** là un élément nécessaire pour renforcer la paix et la **sécurité** internationales et pour **éliminer** les dangers que poserait toute escalade dans la course aux armements, en prenant des **mesures** pratiques et **concrètes** pour **appliquer** **Pus décisions** qui visent à empêcher la militarisation de l'espace extra-atmosphérique.

Nous notons **aussi** l'aboutissement des travaux menés à ce sujet, par le Comité **spécial** sur la **prévention de** la course aux armement.⁸ dans l'espace au **cours** de la **présente** session de la **Conférence sur le** désarmement et nous espérons qu'au cours de la session de 1992, le **Comité** spécial progressera plus avant dans l'étude et l'**identification** des **questions** relatives à la prévention **de** la course **aux** armements dans l'espace.

Le projet de résolution **A/C.1/46/L.25** dont la Première Commission est saisie suit **de** près le texte de **compromis** adopté par l'Assemblée générale **l'année dernière**. Quelques modifications mineures y ont **été** apportées, les unes **d'ordre** technique ou rédactionnel, les **autres** par souci de clarté, mais **sans en** modifier le fond qui avait recueilli le **plus** large appui l'année dernière.

Selon ce qui est **désormais** une tradition, les délégations de l'Egypte, de Sri Lanka et du **Venezuela** ont collaboré cette année à la tenue de consultations avec **les** divers groupes pour tenter de concilier les diverses **suggestions énoncées** au **sujet** de ce pro-jet **de** résolution. Je préciserai que

M. Shoukry (Egypte)

ces suggestions **étaient** peu nombreuses cette année en raison des résultats remarquables obtenus dans la formulation de la résolution de l'année dernière, résultats dont nous sommes redevables **à l'Ambassadeur** Rasaputran de Sri Lanka.

Pour conclure, je forme le voeu que le projet de résolution **A/C.1/46/L.25** recueille le **même** appui massif que le projet de **résolution** de l'année dernière sur cette **même** question.

M. GARCIA MORITAN (Argentine) (interprétation de l'espagnol) : Le **représentant** de l'Egypte vient de présenter le projet de résolution figurant dans le document **A/C.1/46/L.25, intitulé** "Prévention d'une course aux armements dans l'espace".

A notre avis, ce projet représente une importante contribution aux travaux accomplis par la Conférence du désarmement, et ce parce que le Comité spécial **établi** par la Conférence il y a six ans a permis d'avancer vers la définition de domaines de convergence.

A cet égard, et étant donné que c'est **ma**délégation qui a présidé les travaux de ce comité spécial **à** la session de 1991, je voudrais souligner que le rapport de la **Conférence** du désarmement contient certains éléments permettant **d'affirmer** que le Comité spécial n'a pas ménagé ses efforts pour parvenir **à** un consensus sur un terrain qui n'a pas toujours été très praticable.

La lecture de ce rapport indique que l'on a jugé bon cette année d'adopter une méthodologie de travail plus dynamique **et** plus pragmatique qui permet d'aborder les questions **à** l'étude de manière plus détaillée.

La présidence a donc **établi** une série de listes de thèmes dans le but d'ordonner les débats et, simultanément, d'individualiser certaines questions qui appellent manifestement l'attention des **délégations**, en laissant de côté celles qui ne semblent pas susciter le **même** intérêt. Celles-ci ont été annexées au rapport du Comité spécial de la Conférence du désarmement, le document **A/42/27**, et pourraient éventuellement servir **à** l'orientation des débats futurs.

D'autre part, pour la première fois depuis sa création en 1985, le **Comité** spécial a recouru à la formule des "amis du Président" afin d'aborder trois **thèmes** spécifiques. Il s'agissait respectivement des **questions** de

M. García Moritán (Argentine)

terminologie touchant **la** prévention d'une **course aux armements** dans l'espace; des aspects **liés** à la **vérification** des **armes antisatellites**; et **des** mesures propres à accroître la confiance, y compris une amélioration des **bases** de données existantes et futures dans le domaine de l'espace.

La prévention d'une course aux armements dans l'espace est **une** question d'importance fondamentale pour la **sécurité** de tous **les** Etats, qu'ils soient ou non dotés de moyens spatiaux. La **Conférence** du **désarmement** reflète cet **intérêt** et permet de progresser, comme le mentionne l'ordre du jour du **Comité spécial**, vers la **définition** de domaines de convergence. Nous espérons donc que le projet de résolution figurant au document **A/C.1/46/L.25**, qui a **été** négocié par les délégations de l'Egypte et du Sri Lanka, donnera **un** nouvel **élan** aux travaux de la Conférence du désarmement et nous **lui** donnons **tout** notre appui.

M. SALAZAR (Veneuela) (interprétation de l'espagnol) : La délégation **du** Veneuela accorde un intérêt particulier **au** projet de résolution **A/C.1/46/L.25** sur la prévention de la course aux **armements** dans l'espace, qui **a été** présenté par la **délégation** de l'Egypte.

En **même** temps qu'il réaffirme l'importance et **l'urgence** de prévenir une course **aux armements** dans **l'espace**, le projet de résolution établit, entre autres **choses**, que le régime juridique applicable à l'espace extra-atmosphérique ne suffit pas en soi **à** garantir la prévention d'une course aux armements dans ce milieu.

Le Traité de 1967 sur les principes régissant **les** activités des Etats en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps **célestes** est aujourd'hui en vigueur. Nous sommes tous conscients que cet instrument remplit une fonction importante dans la réglementation des **activités** liées **à** l'espace. Mais à l'époque où **ce** instrument a été négocié et où il est entré en **vigueur**, on n'avait pas prévu que l'on puisse **mettre** au point des **armes** et **des** systèmes de défense stratégiques capables d'agir dans l'espace, depuis l'espace et vers l'espace. C'est pour cette **raison** que l'on réaffirme que le régime juridique applicable **à** l'espace ne suffit plus à prévenir efficacement une course **aux** armements dans ce milieu.

M. Salazar (Venezuela)

Comme on le sait, la Conférence du **désarmement** a un rôle primordial à jouer dans **la négociation** d'un ou de plusieurs accords multilatéraux, selon **qu'il** conviendra, visant à **prévenir** une course aux armements **dans** l'espace, sous tous ses **aspects**.

Depuis plusieurs années, le Comité spécial de la Conférence accomplit une tâche très utile en définissant et en **soulignant** divers **aspects** de cette question **complexe**, et il a été saisi de nombreuses propositions visant à **améliorer** le régime juridique en v **jueur**. Les travaux du **Comité** spécial ont **été** particulièrement fructueux **cette** année puisque ses **délibérations**, sous la direction **avisée de l'Ambassadeur García Moritán** de **l'Argentine**, ont permis d'engager un dialogue plus ordonné et systématique.

A notre avis, la Conférence doit **envisager** d'élaborer de nouveaux instruments d'ordre juridique pour aborder **à** l'échelle mondiale et multilatérale la question de la non-militarisation de l'espace. **Il** faut donc concentrer les efforts sur la définition et l'élaboration de mesures concrètes, en utilisant pour ce **faire les domaines** de convergence convenus et les propositions déjà présentées.

M. Salazar (Venezuela)

La conjoncture internationale actuelle **devrait aider** à parvenir à des objectifs aussi importants. C'est pourquoi nous prions **immédiatement** les **Etats-Unis et l'Union soviétique de poursuivre activement leurs négociations bilatérales dans un esprit positif**, afin d'éviter **quel'espace ne se transforme** en une autre **scène de course** aux armements.

Nous sommes tous persuadés que, en **sélectionnant des éléments essentiels** sur un thème indubitablement des **plus** importants, le projet de résolution **A/C.1/46/L.25 constitue** un pas dans la bonne direction et nous espérons qu'il recevra le plus grand appui.

Nous saisissons cette **occasion** pour dire combien nous sommes satisfaits de la **déclaration** faite hier par le **représentant** de la **France**, au **cours** de laquelle il a annoncé que son gouvernement étudiait dans un esprit positif la possibilité de ratifier le Protocole additionnel **I** au Traité d'interdiction **des armes** nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes. Nous espérons que cette possibilité se concrétisera **prochainement**, mettant **ainsi** un point final à une **étape** très importante dans **l'histoire** des Protocoles additionnels au Traité de Tlatelolco et contribuant **considérablement à la** sécurité régionale et internationale.

M. NEGROTTO CAMBIASO (Italie) (interprétation de l'anglais) : Je **voudrais** faire quelques **observations** à propos des questions dont traitent le projet de résolution **A/C.1/46/L.4**, portant sur un traité d'interdiction complète **d'essais** nucléaires, et le projet de **résolution A/C.1/46/L.37**, portant sur les négociations bilatérales relatives aux **armes** nucléaires. En effet, certaines indications importantes peuvent être **tirées** des événements **les** plus récents dans le contexte du désarmement nucléaire.

En juillet dernier, nous nous **sommes** tous félicités de la **conclusion** positive de la première Série de négociations concernant le Traité **sur** la réduction **des armes** stratégiques (**START**), qui représentait un résultat important dans le processus de réduction **des** arsenaux nucléaires. Je ne pense pas que l'annonce faite ensuite par le Président Bush le 23 septembre 1991, **suivie** de celle du Président Gorbatchev, eût pu être envisagée à ce moment-là. **Ces déclarations** interpellent **notre** propre **facilité à** adapter nos **évaluations** face à une évolution aussi rapide **de l'environnement** politique et stratégique.

M. Negrotto Cambiaso (Italie)

Il est possible d'interpréter ces événements tant de façon optimiste que de façon pessimiste. Nous pourrions en fait considérer avec regret la disproportion existant entre les réductions nucléaires annoncées et l'ampleur des arsenaux nucléaires qui subsistent dans le monde, et en conclure qu'en réalité rien n'a changé. D'autre part, nous pourrions comparer le rythme, rapide auquel sont créées de nouvelles occasions avec l'humeur peu empressée qui imprégnait les négociations sur le désarmement dans le passé, et en conclure que le réalisme est plutôt du côté de ceux qui sont enclins à l'optimisme.

L'Alliance de l'Atlantique Nord, bien que réaffirmant la nécessité de continuer à compter sur la dissuasion nucléaire dans les circonstances présentes, a décidé d'adapter ses politiques stratégiques, y compris leur composante nucléaire, aux besoins profondément modifiés de la sécurité européenne.

Dans ce contexte, je voudrais rappeler que les ministres de la défense de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), réunis à Taormina le 18 octobre, ont souligné que, en ce qui concerne l'Europe, il n'était plus du tout nécessaire d'avoir de l'artillerie et des missiles balistiques nucléaires à courte portée lancés à partir du sol. En même temps, ils ont annoncé une réduction totale de 80 % des armes sous-stratégiques actuellement présentes en Europe. Tout l'ensemble des propositions visant à réduire de manière spectaculaire et à restructurer la position nucléaire de l'OTAN reflète de profonds changements dans le rythme rapide des transformations. Au fur et à mesure que les conditions de sécurité évolueront, la politique et la position nucléaire continueront d'être revues.

Le sommet de l'OTAN qui se tient aujourd'hui à Morne vient de adopter un nouveau concept stratégique pour l'Alliance, qui réduit encore le recours à sa composante nucléaire. On peut noter d'autres signes encourageants dans le contexte multilatéral, tels que les déclarations de la Chine et de la France faisant part de leur intention d'adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), ainsi que l'adhésion récente à ce traité de l'Afrique du Sud, de la Zambie et de la Tanzanie. L'Italie espère qu'en 1995 le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires deviendra un pilier permanent et universel de la sécurité et de la stabilité internationales.

M. Negrotto Cambiaso (Italie)

La question des **essais** nucléaires demeure, certes, un **problème controversé**. Néanmoins, des signes encourageants apparaissent même à propos de cette question, tels que, par exemple, la **réduction spectaculaire** d'environ 60 % du nombre d'**explosions** nucléaires qui, selon des sources sûres, **s'est produite** au cours des cinq dernières années.

En même temps, il est **généralement admis** aujourd'hui que les seuils définis par le Traité sur l'interdiction partielle des **essais** nucléaires et le Traité sur le seuil ne **reflètent** plus les besoins et les réalités actuels en **matière** d'essais nucléaires. Il en résulte que la **question** de l'aptitude à vérifier les explosions nucléaires acquiert une importance de **plus en plus** grande. A cet égard, nous **espérons** que les travaux **futurs** de la Conférence, avec la participation du Groupe **spécial** d'experts nucléaires, s'attaqueront à ce genre de **problèmes** en recourant à des directives remises à jour.

L'espoir **largement** entretenu d'une **réduction** massive de tous les arsenaux nucléaires dans le monde ne **semble** plus s'opposer à notre **analyse** de ce qui pourrait être **considéré** aujourd'hui comme un objectif réaliste à **atteindre**.

D'autre part, certaines inquiétudes relatives au danger de prolifération hantent encore nos esprits alors que de nouvelles questions font leur apparition, comme la **question** essentielle du contrôle des armes nucléaires en Union soviétique et les problèmes financiers et techniques liés à la **destruction** des armes nucléaires, notamment lorsque les **mesures de désarmement** passent des systèmes de vecteurs **stratégiques** aux munitions **nucléaires tactiques**.

En outre, les répercussions techniques **des idées** relatives à l'utilisation et au contrôle des **matières** fissiles devenues disponibles à la suite de la réduction des arsenaux **nucléaires** méritent, **selon nous**, une **analyse** approfondie.

Comme le disait aujourd'hui à Home le Premier Ministre **Andreotti**, un énorme effort **supplémentaire** vers de nouveaux objectifs de **désarmement** est **nécessaire** et devrait inclure en priorité le **désarmement nucléaire**. La **possibilité** d'aboutir à un **système** de sécurité internationale **moins** axé sur les armements nucléaires **semble** à notre portée. Le moment est venu de nous efforcer d'**éviter** de plus en plus l'**affrontement** dans nos débats sur le **désarmement nucléaire**, en adoptant une approche **plus constructive** et **plus concrète**.

M. Negrotto Cambiaso (Italie)

Sur la base **de** cette évaluation positive des acquis **à** ce jour et des **perspectives** qui **nous** attendent, l'Italie a l'intention d'appuyer les projets de résolution **A/C.1/46/L.4** et **A/C.1/46/L.37**. Bien que nous ne souscrivions pas nécessairement à toutes leurs **implications**, nous sommes convaincu8 que le **moment** **est** venu de faire porter notre attention beaucoup plus sur ce que nous considérons **communément** comme des perspectives et des événements positifs que sur les divergences qui demeurent.

M. COLLINS (Irlande) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, dans une intervention faite au début de cette semaine, j'avais adressé, par le truchement de celui qui assurait la présidence, des félicitations à votre endroit ainsi qu'à votre pays. Certain qu'elles vous ont été transmises, je m'abstiendrai de les répéter cet après-midi.

Je prends maintenant la parole en tant que coauteur du projet de résolution A/C.1/46/L.13, intitulé "Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination". Ce projet de résolution a été présenté hier par le représentant de la Suède.

La Convention, ainsi qu'on l'a fait observer, traduit l'engagement de la communauté internationale à développer le droit humanitaire international dans le domaine des armes classiques.

De toute évidence, il est essentiel que davantage d'Etats adhèrent à cette Convention, afin qu'elle puisse devenir véritablement universelle. Dans ce contexte, je voudrais rappeler la position bien connue de ma délégation, à savoir que nous continuons d'appuyer la suggestion de créer un comité consultatif d'experts qui serait chargé d'étudier les violations présumées aux Protocoles de la Convention. Nous pensons qu'un tel comité consultatif contribuerait à accroître la confiance que les Etats auraient dans l'application de la Convention et pourrait, de ce fait, aider à renforcer et à encourager une adhésion universelle. Nous notons la possibilité ouverte par l'article 8 de la Convention de revoir la portée et l'application de la Convention et de ses Protocoles et de déterminer de nouvelles normes internationales concernant d'autres catégories d'armes classiques sur lesquelles les Protocoles existants ne portent pas.

Le représentant de la Suède a identifié un certain nombre de catégories d'armes qui pourraient faire l'objet de nouvelles restrictions spécifiques. Ma délégation voudrait tout particulièrement appeler l'attention sur les commentaires de la Suède concernant la technique du laser. Ma délégation appuie la suggestion selon laquelle il y a lieu d'étudier la façon dont on pourrait traiter le problème des armes au laser auxquelles a fait mention le représentant de la Suède.

M. ARAUJO CASTRO (Brésil) (**interprétation** de l'anglais) : Je voudrais faire une brève déclaration a propos du point 50 de l'ordre du jour relatif à la signature et à la ratification du Protocole additionnel I au Traité visant l'interdiction des **armes** nucléaires en Amérique latine (Traité de Tlatelolco).

La délégation du **Brésil** a écoute avec grand intérêt la déclaration faite hier après-midi devant cette commission par le représentant de la France, dans laquelle il annonçait **que** :

"la France étudie **positivement** l'éventualité de sa ratification du

Protocole additionnel I du Traité de Tlatelolco." (**A/C.1/46/PV.29, p. 17**)

Le Brésil prend note avec satisfaction de cette déclaration du Gouvernement français.

Lorsque le Brésil avait ratifié le Traité de Tlatelolco, en **1968**, il n'avait pas choisi de déroger aux obligations définies dans le Traité pour son entrée en vigueur. Parmi ces obligations, qui sont énoncées au paragraphe **1** de l'article **23**, on trouve la ratification du Protocole additionnel 1 par les quatre Etats qui sont internationalement responsables des territoires situés dans la **zone** d'application du Traité.

En novembre dernier, les Présidents du Brésil et de **l'Argentine** ont signé à **Foz** do Iguacu une déclaration conjointe (**A/45/809**), dans laquelle ils annonçaient leur décision d'adopter un **Système commun** de comptabilité et de vérification, qui serait appliqué à toutes les activités nucléaires des deux **pays**, et d'entamer des négociations avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (**AIEA**) en vue de la conclusion d'un accord de garanties commun, établi sur la base de ce **système**. Ils annonçaient également leur décision de prendre, après la conclusion de l'accord de garanties avec **l'AIEA**, les mesures appropriées pour permettre la pleine entrée en vigueur, pour les deux pays, du Traité de Tlatelolco, s'agissant notamment d'en mettre à jour et améliorer le texte.

La déclaration faite hier par la **délégation** française est, à notre avis, un pas très positif **dans** le processus **de** la création de conditions permettant la pleine entrée en vigueur du Traité visant l'interdiction **des** armes nucléaires en **Amérique** latine.

M. Araujo Castro (Brésil)

Avant de conclure, je voudrais réserver le droit de madélégation d'examiner et, le cas échéant, de faire des commentaires sur le projet de décision relatif à l'inclusion éventuelle d'un nouveau point à l'ordre du jour de la prochaine session de l'Assemblée générale, annoncée hier dans la déclaration faite devant cette commiaaion par le représentant du Mexique.

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : Je donne maintenant la parole au représentant des Etats-Unis, qui va présenter le projet de résolution A/C.1/46/L.26.

M. BRECKON (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : La délégation des Etats-Unis a l'honneur de présenter aujourd'hui le projet de résolution A/C.1/46/L.26, en date du 1er novembre 1991, intitulé "Respect des accords de limitation des armements et de désarmement".

Ce projet de résolution est très similaire à la résolution adoptée par l'Assemblée générale en 1989 en tant que résolution 441122. Dans le projet actuel, nous trouvons un nouveau paragraphe du dispositif, où l'Assemblée générale se félicite du rôle que l'organisation des Nations Unies a joué dans le rétablissement de l'intégrité de certains accords de limitation des armements et de désarmement et dans la disparition de certaines menaces contre la paix. Ce nouveau paragraphe a été ajouté pour tenir compte du rôle crucial joué par les Nations Unies cette année, par décision du Conseil de sécurité, dans sa recherche visant à répondre nux préoccupations relatives aux questions de non-respect. Quelques autres changements ont été introuits aussi dans le texte pour renforcer et mettre à jour cette résolution.

Au cours des deux dernières années, nous avons vu se développer à la Première Commission une bien meilleure atmosphère et une reconnaissance générale de l'importance vitale que joue le respect dans le processus de contrôle des armements et de désarmement. Des résolutions analogues à celle que nous présentons aujourd'hui ont été adoptées par consensus aux quarante et unième, quarante-deuxième, quarante-troisième et quarante-quatrième sessions de l'Assemblée générale. Cette année, l'atmosphère améliorée est confirmée par la longue liste d'auteurs du projet de résolution A/C.1/46/L.26, une liste qui transcende les frontières géopolitiques et inclut l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, le Bélarus, la Belgique, la Bulgarie, le Cameroun, le Canada, la Colombie, le Costa Rica, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, la

M. Breckon (Etats-Unis)

Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Islande, l'Italie, le Japon, le Luxembourg, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la Roumanie, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, le Samoa, la Suède, la Tchécoslovaquie, la Turquie, l'Ukraine, l'Union des Républiques socialistes soviétiques et le Zaïre.

Les Etats-Unis sont satisfaits du fait que le respect des accords de limitation des armements et de désarmement est une question maintenant fermement établie dans les préoccupations de la communauté des nations. Il est important que chaque Etat partie s'assure qu'il respecte ces accords, mais il est également important: d'éliminer tout doute qu'il pourrait avoir quant au respect de ces accords par d'autres. La confiance dans les accords existants est une partie importante des fondements d'éventuels accords futurs. Ce non-respect, par ailleurs, ne peut avoir qu'un effet adverse sur les perspectives d'accords futurs et sur les efforts en vue de renforcer la paix et la sécurité internationales. Le respect des accords existants est donc essentiel pour promouvoir les objectifs et les buts fondamentaux des Nations Unies.

M. Breckon (Etats-Unis)

Les Etats-Unis pensent que l'adoption de ce projet de résolution, encore une fois par **consensus**, représenterait une vigoureuse réaffirmation de la part de la communauté internationale de l'importance cruciale qu'elle attache au **respect des accords de limitation des armements et de désarmement**. Nous sommes reconnaissants aux nombreux auteurs de ce projet de résolution, et nous invitons tous les membres de la Commission à lui donner leur plein appui.

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole au Secrétaire de la Commission.

M. KHERADI (Secrétaire de la Commission) (interprétation de l'anglais) : Je voudrais informer les membres de la Commission que les pays ci-après ont demandé à être ajoutés à la liste des auteurs des projets de résolution suivants : pour le **A/C.1/46/L.14**, la République populaire démocratique de Corée, et pour le **A/C.1/46/L.33**, la Hongrie.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : Je voudrais rappeler aux membres que, conformément au programme de travail, la Commission se prononcera sur les projets de résolution du groupe 1, demain matin, vendredi 8 novembre 1991.

La Commission se prononcera ensuite sur les projets de résolution du groupe 2. En suivant cette procédure, nous conserverons néanmoins la souplesse nécessaire.

J'ai l'intention, dans la mesure du possible, de passer successivement d'un groupe à l'autre après qu'une décision aura été prise sur chaque groupe.

La séance est levée à 16 h 45.